

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 7 avril 2022

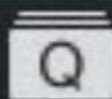


Durant la réunion

3 onglets sont à votre disposition

Questions - Réponses

Pour poser une question,
en rapport avec
l'ordre du jour



Questions-Réponses

Converser

Pour échanger entre vous.
Aucune réponse ne vous
sera apportée pendant la
séance par ce canal



Converser

Lever la main

Utile au moment du vote
ou pour demander la
parole. Son utilisation
sera rappelée en séance



Lever la main



Début de la réunion à 19h30

→ Merci de patienter

Quorum : 201

Membres du Comité : 600

Membres présents : ***

Présences lors des dernières réunions :

3 décembre 2021 :	84
27 novembre 2021 :	226
12 juin 2021 :	224

Dérogation aux règles générales

Cadre légal : loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

- Le comité syndical peut se tenir en visio conférence.
- Le quorum est ramené à 1/3 de l'assemblée.
- Possibilité pour un délégué de porter 2 pouvoirs.

Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
(au moyen du bouton « lever la main »).
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président
(Exceptionnellement, les délégués ont la possibilité de s'exprimer via le dispositif de questions-réponses).

PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TENUE DE LA SÉANCE

- Les délégués qui souhaitent poser des questions peuvent utiliser le dispositif « questions-réponses ».
- Les questions relatives au sujet débattu sont à poser avant le vote.
- Les questions sans lien avec le sujet débattu sont à évoquer en questions diverses, en fin de séance.

PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TENUE DE LA SÉANCE

- Le tchat disponible permet aux délégués de s'exprimer entre eux sans perturber la séance.
- Les échanges et opinions exprimés doivent refléter la tenue qui convient à une réunion d'élus au sein d'un comité syndical.
- Les éléments discutés sur le tchat ne seront pas repris en séance.

Observations sur les délibérations rédigées en
application des décisions prises
par le Comité

Désignation d'un secrétaire de séance

Compétence « chaufferie bois » à Vauvillers

Par délibération en date du 10 décembre 2021, la commune de VAUVILLERS a demandé la reprise de la compétence « chaufferie et bois et réseau de chaleur » qui avait été transférée au SIED70.

Aucun frais externe n'a été engagé par le syndicat sur ce dossier.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter cette reprise de compétence par la commune de Vauvillers.

La commission « Finances, Communication, Affaires Générales et Statuts » du 29 mars 2022 a émis un avis favorable à cette proposition.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Changement de siège social

Le service réseaux secs a emménagé dans le bâtiment situé 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL le 24 janvier 2022. A l'issue de la période de préavis des locataires, début juin 2022, l'ensemble des services occupera le bâtiment.

Le siège social sera alors déplacé à la nouvelle adresse ce qui nécessite une modification des statuts.

Il est proposé au Comité Syndical de modifier les statuts du Syndicat en fixant l'adresse du nouveau siège social à cette nouvelle adresse.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La commission « Finances, Communication, Affaires Générales et Statuts » du 29 mars 2022 a émis un avis favorable à cette proposition.

Les résultats financiers 2021: Budget principal

Désignation du budget	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2020
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	5 259 435,39	14 771 239,14	9 511 803,75	15 395 617,77	14 739 878,84	- 655 738,93	8 856 064,82	9 257 791,53

Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 8 684 122,32 €
Recettes : 5 862 462,32 €
Solde : -2 821 660,00 €

Les résultats financiers 2021: Budget principal

Le Compte administratif du budget principal se caractérise par :

en fonctionnement (dépenses) :

_ une augmentation des charges à caractère général de près de 100 % (+ 231 k€), notamment avec l'augmentation de la consommation électrique et de la maintenance des bornes de recharge (consécutives à l'augmentation de leur fréquentation), la constitution d'un stock de transformateurs, et les contrôles de concessions.

_ une augmentation de 32 % (+236 k€) des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le syndicat

_ une augmentation des charges de gestion courante et des charges exceptionnelles due en partie à l'augmentation des prestations de service du SIED70 (offertes généralement) via les budgets conseil et prestations de service

Les résultats financiers 2021: Budget principal

en fonctionnement (recettes) :

- _ une augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 30 % (+ 30 k€)
- _ une augmentation des rentrées de la taxe sur l'électricité (400 k€,15%)
- _ une augmentation des produits exceptionnels avec les subventions ACTEE (+ 40 k€) avec une moindre réalisation que prévu (CEE encaissés en 2022)

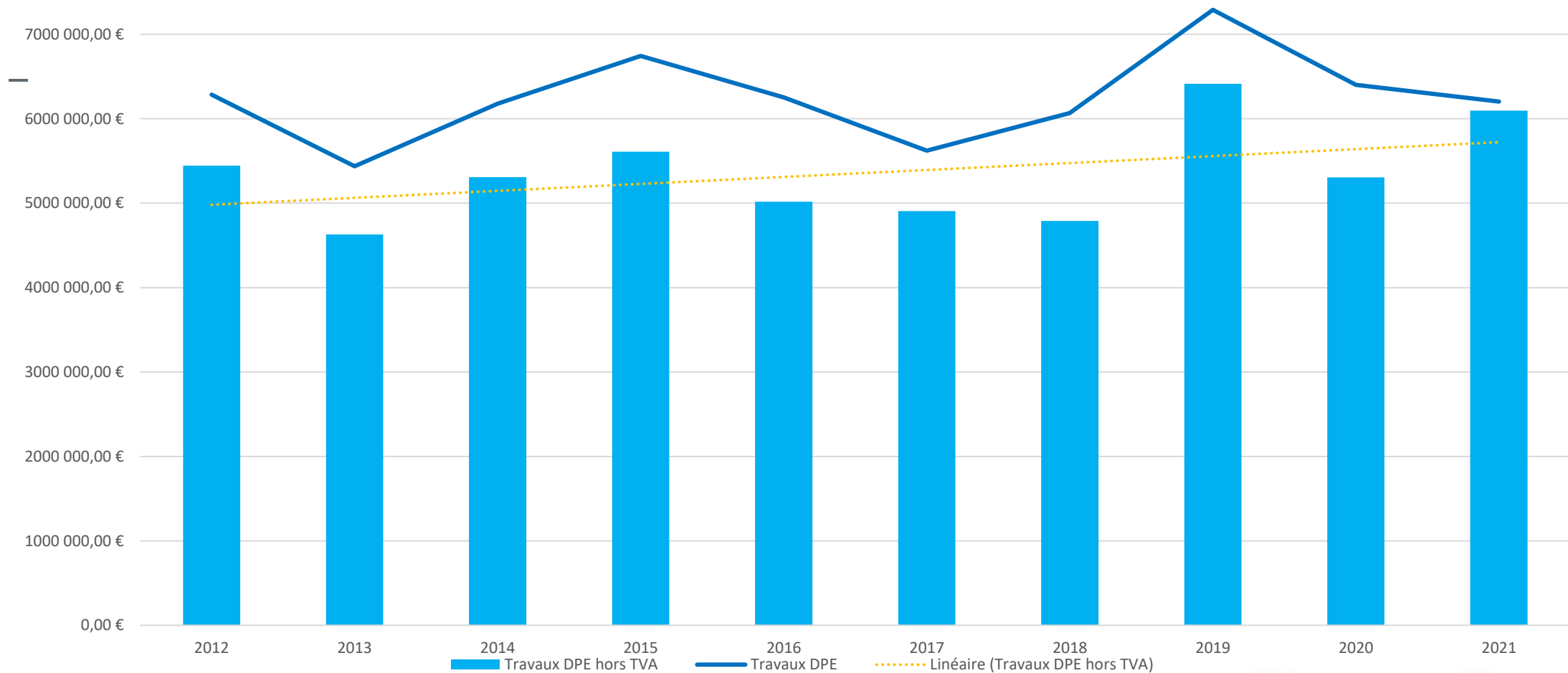
Les résultats financiers 2021: Budget principal

en investissement :

- _ des dépenses réelles d'investissement en hausse de l'ordre de 21 % (+ 2,2 M€), de par l'augmentation des subventions distribuées aux communes (+ 700 k€), l'extension du réseau gaz de la Côte (437 k€) et l'acquisition d'un nouveau siège (1,2 M€)
- _ des recettes réelles qui se maintiennent à un niveau comparable à 2020
- _ ce résultat est à compléter avec un solde négatif des restes à réaliser de -2,8 M€ contre – 1,8 M€ en 2020

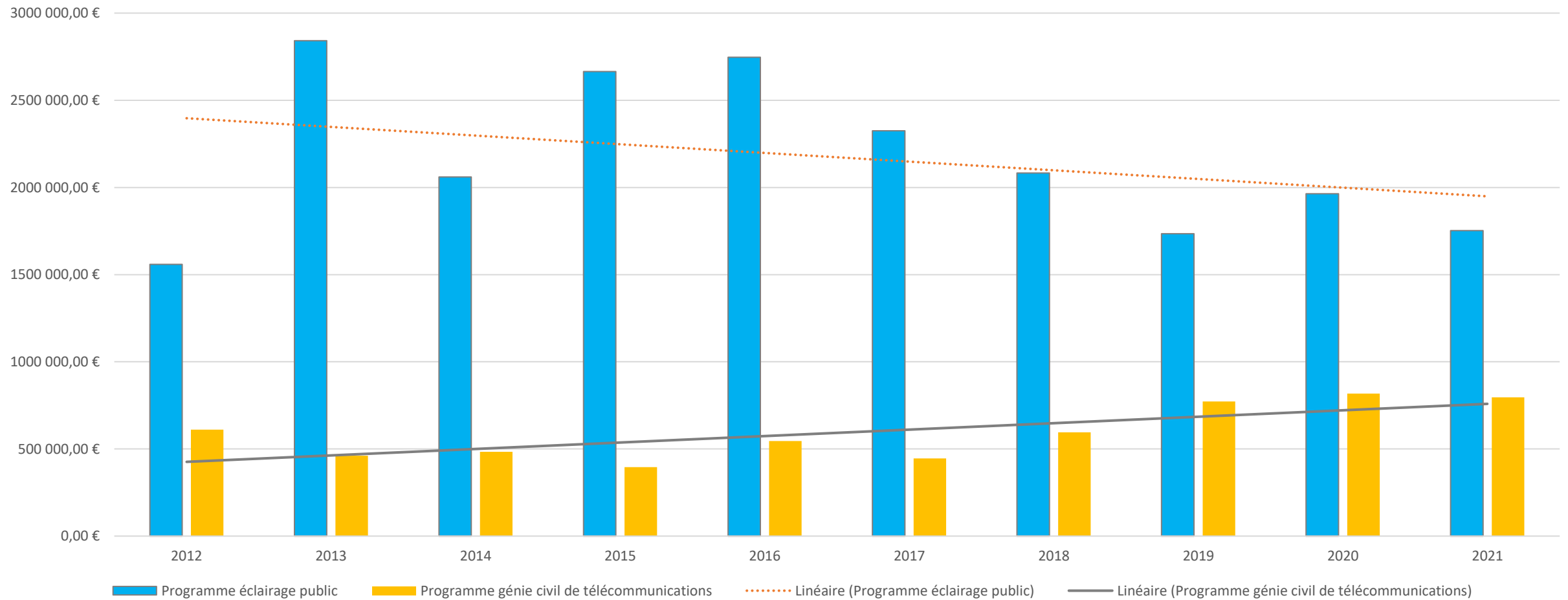
Les résultats financiers 2021: Budget principal

Évolution des travaux sur le réseau d'électricité (DPE) :



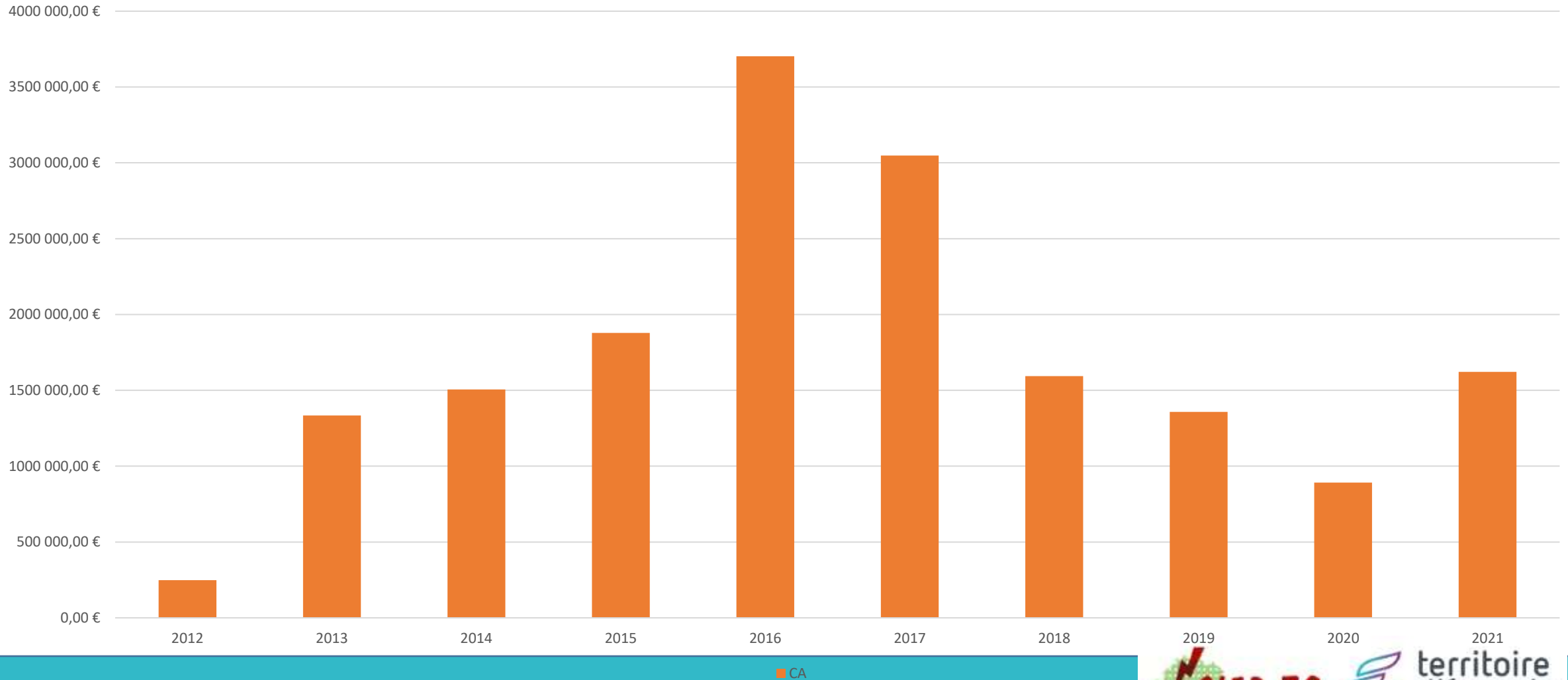
Les résultats financiers 2021: Budget principal

Évolution des travaux sous mandat (éclairage public et télécom) :



Les résultats financiers 2021: Budget principal

Évolution subventions versées :



Les résultats financiers 2021: Budgets annexes

Désignation du budget annexe	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2020
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
annexe Conseil	53 989,78 €	30 250,42	-23 739,36	0	0	0	-23 739,36	-6 109,70
Prestations de services	170 489,58	112 215,50	-58 274,08	0	0	0	-58 274,08	-30 921,47
Chaufferie de Scey	163 555,07	145 765,96	-17 789,11	60 157,29	58 242,03	-1 915,26	-19 704,37	9 143,13
Chaufferie de Gy	62 077,94	63 027,75 €	949,81	22 173,38	32 115,18	9 941,80	10 891,61	7 789,51
Chaufferie de Marnay	176 404,53	167 227,51	-9 177,02	56 430,76	56 406,71	-24,05	-9 201,07	-3 175,94
Chaufferie de Vesoul	7 235,10	6 212,70	-1 022,40	96 601,60	97 624,00	1 022,40	0	90 388,90
Production électrique renouvelable	51 053,28	1 443,77	-49 609,51	41 288,77	93 113,69	51 824,92	2 215,41	64 936,92

Les résultats financiers 2021: Budgets annexes

budget conseil et prestations de services :

_ on constate :

une augmentation des volumes de ces budgets en lien avec l'augmentation des demandes d'audits énergétiques (offerts par le syndicat contre adhésion au service CEP), l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte également pour la MDE et les projets de chaufferie bois.

_ un déficit de ces budgets, dû au temps nécessaire pour obtenir le versement des subventions attendues

Les résultats financiers 2021: Budgets annexes

Budgets chaufferies :

Scey sur Saône :

Des difficultés à arriver à atteindre l'équilibre en raison de problèmes structurels liés à l'âge de la chaudière (automate de régulation)

Gy :

Un équilibre en exploitation

Les résultats financiers 2021: Budgets annexes

Marnay :

Un déficit ponctuel d'exploitation en raison de travaux de réparation importants et du pompage d'eau dans la cuve à fioul

Vesoul :

Un résultat global à l'équilibre pour le dernier exercice sous compétence syndical.

Budget production électrique renouvelable :

Un fort déficit d'exploitation liés aux dépenses effectuées en interne pour les études d'opportunité et de faisabilité réalisées à la demande des communes.

Les premiers investissements liés à une toiture sur domaine communal (Belfahy) et aux études de faisabilité de la centrale hydro électrique de Pont sur l'Ognon

Vote des comptes de gestion 2021

Les comptes de gestion du budget général et des 7 budgets annexes qui viennent d'être présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La présentation de ces comptes en commission « Finances, Communication, Affaires Générales et Statuts » du 29 mars 2022 n'a pas fait l'objet d'observation.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Vote des comptes administratifs 2021

Le Comité doit arrêter les comptes administratifs après que le Président se soit retiré.

Vote des comptes administratifs 2021

Désignation du budget	Fonctionnement ou Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	5 259 435,39	14 771 239,14	9 511 803,75	15 433 851,52	14 739 878,84	- 655 738,93	8 856 064,82
annexe Conseil	53 989,78 €	30 250,42	-23 739,36	0	0	0	-23 739,36
Prestations de services	170 489,58	112 215,50	-58 274,08	0	0	0	-58 274,08
Chaufferie de Scey	163 555,07	145 765,96	-17 789,11	60 157,29	58 242,03	-1 915,26	-19 704,37
Chaufferie de Gy	62 077,94	63 027,75 €	949,81	22 173,38	32 115,18	9 941,80	10 891,61
Chaufferie de Marnay	176 404,53	167 227,51	-9 177,02	56 430,76	56 406,71	-24,05	-9 201,07
Chaufferie de Vesoul	7 235,10	6 212,70	-1 022,40	96 601,60	97 624,00	1 022,40	0
Production électrique renouvelable	51 053,28	1 443,77	-49 609,51	41 288,77	93 113,69	51 824,92	2 215,41

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote de la reprise des résultats 2021 sur BP 2022

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	9 511 803,75 €	-- 655 738,93 €	3 477 398,93 €	6 034 404,82 €	/	/	655 738,93 €
Conseil	-23 739,36 €	0,00 €	/	/	23 739,36 €	/	/
Prestations de services	-58 274,08 €	0,00 €	/	/	58 274,08 €	/	/
Chaufferie Scey	-17 789,11 €	-1 915,26 €	/	/	17 789,11 €	/	1 915,26 €
Chaufferie Gy	949,81 €	9 941,80 €	/	949,81 €	/	9 941,80 €	/
Chaufferie Marnay	-9 177,02 €	-24,05 €	/	/	9 177,02 €	/	24,05 €
Production électrique renouvelable	-49 609,51 €	51 824,92 €	/	/	49 609,51 €	51 824,92 €	/

Comprend la couverture du déficit des restes à réaliser

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

Le budget principal repose principalement sur les recettes suivantes :

TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)

Redevances de concession

PCT (Part Couverte par les Tarifs)

les aides du FACÉ

les contributions des demandeurs

l'excédent global de clôture

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

Avec la fixation par l'Etat du taux de TCFE à son maximum en 2023, le Syndicat ne peut plus agir que sur les contributions des demandeurs pour moduler ses recettes.

Les prévisions de recettes partent sur le principe du maintien des recettes perçues en 2021.

Afin d'arriver à l'équilibre, l'excédent global de clôture est fortement mis à contribution pour la 2^{ème} année consécutive

A une moindre échelle, des recettes liées aux loyers perçus pour le bâtiment de Vesoul compensent en partie l'augmentation des charges

L'autofinancement reste cependant maintenu à un niveau élevé

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

Les dépenses concernent essentiellement :

les rémunérations du personnel

les charges générales liées au bon fonctionnement des services

les investissements sur les réseaux d'électricité, bornes de recharge, les opérations sous mandat (EP et télécom) et les subventions

les immobilisations corporelles (véhicules, bâtiments, informatique , ...)

les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

les rémunérations du personnel sont prévues à la hausse suite aux recrutements effectués et le passage de 15 à 25 agents

les charges générales sont également vues à la hausse, en lien avec l'augmentation de personnel et un bâtiment plus grand (voire 2 bâtiments en attendant la vente du bâtiment de Vaivre). Elles intègrent également la nouvelle prestation de maintenance éclairage public proposée aux communes

les travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité sont maintenus à un niveau élevé avec une prise en compte des demandes de dissimulation (financées à hauteur de 1,5 M€ sur fonds propres) auxquelles s'ajoutent le programme de suppression des cabines hautes (600 k€ de fonds propres) et les bornes de recharge rapide (1 M€ de travaux)

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

les immobilisations corporelles sont ramenées à un niveau moindre après l'acquisition du bâtiment 1 rue max devaux à Vesoul et l'extension gaz de la Côte en intégrant l'éventuel achat d'un terrain pour une station GNV.

les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR

sont également vus à la hausse, avec des projets concrets en voie de réalisation (PV, chaufferies bois)

Nota : la hausse du prix du gaz et du fioul a vu la demande d'études de faisabilité (et la rentabilité) des chaufferies bois augmenter

les subventions et les travaux sous mandats sont maintenus à un niveau comparable à celui de l'année 2021

Le Budget Primitif 2022 : Budget principal

Le budget principal 2022 se présente ainsi :

en fonctionnement :

Dépenses : 10 616 553,00 €

Recettes : 14 601 604,82 €

en investissement :

Dépenses : 20 081 493,93 € (+RAR : 2 821 660,00 €)

Recettes : 22 903 153,93 €

Excédent budgétaire (compris RAR) non affecté : 3 985 051,82 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



Le BP 2022 : Budget annexe « Conseil »

Le Budget « Conseil » prend en compte des aides importantes de l'ADEME (avec le report des subventions demandées l'an dernier) pour couvrir les frais de personnel liés aux recrutements des CEP arrivés l'an dernier ce qui permet d'éviter une subvention d'équilibre du budget principal cette année

en fonctionnement :

Dépenses : 83 739,36 €

Recettes : 83 739,36 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le BP 2022 : les Budgets annexes

Il n'est pas créé de budget annexe pour la chaufferie de Moimay, en attendant le résultat des études avant projet.

Il n'est plus créé de budget annexe de Vesoul suite au retour de la compétence à la commune.

Les investissements des budgets annexes sont financés par des prêts du budget principal remboursés sur 20 ans.

Il est rappelé qu'en l'absence de bénéfices générés (pour des raisons fiscales), la trésorerie des budgets annexes nécessite chaque année des avances de trésorerie du budget principal (maximum 100 000 € par budget).

Le BP 2022 : Budget « Prestations de service »

Le Budget « Prestation de service » prévoit un niveau d'audits équivalent à ceux de l'année passée (auxquels s'ajoutent ceux déjà engagés l'an dernier) et des frais de personnel en augmentation pour l'accompagnement (offert) de ces audits, des projets de maîtrise de l'énergie et des études de faisabilité bois.

en fonctionnement :

Dépenses : 314 974,08 €

Recettes : 314 974,08 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le BP 2022 : Chaufferie de Scey sur Saône

Le budget de la « chaufferie de Scey » prévoit une somme pour le possible remplacement de la chaudière et les débuts des extensions vers la médiathèque et echo system

- section de fonctionnement :

Dépenses : 215 189,11 €

Recettes : 215 189,11 €

- section d'investissement :

Dépenses : 187 377,53 €

Recettes : 187 377,53 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le BP 2022 : Chaufferie de Gy

Le budget de la « chaufferie de Gy » prévoit, à nouveau, les études pour le raccordement de l'EHPAD à proximité

- section de fonctionnement :

Dépenses : 83 950,00 €

Recettes : 83 950,00 €

- section d'investissement :

Dépenses : 62 830,00 €

Recettes : 62 830,00 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le BP 2022 : Chaufferie de Marnay

Le Budget de la « chaufferie de Marnay » ne prévoit pas d'investissement conséquent.

- section de fonctionnement :

Dépenses : 223 827,02 €

Recettes : 223 827,02 €

- section d'investissement :

Dépenses : 58 350,00 €

Recettes : 58 350,00 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Le BP 2022 : production électrique renouvelable

Le budget « production électrique renouvelable » prévoit, notamment, les études pour la station hydroélectrique de Pont-sur- l'Ognon et la réalisation de centrales photovoltaïques notamment sur Echenoz la Meline et Saint Loup sur Semouse.

- section de fonctionnement :

Dépenses : 67 509,51 €

Recettes : 67 509,51 €

- section d'investissement :

Dépenses : 448 872,00 €

Recettes : 448 872,00 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Enedis :

Sur la base des contrôles de concession effectués par le cabinet NALDEO, il a été constaté, au cours de la commission « concession » du 10 novembre 2021 :

Sur les ouvrages :

- une hausse de l'âge des ouvrages et d'une faible résilience du réseau HTA en zones d'aléas climatiques.

Sur les éléments patrimoniaux :

- le non-respect du contrat (art 10 du cahier des charges) quant à la prise en compte de l'amortissement des ouvrages par le concédant et une sous dotation de celui-ci.
- l'impossibilité pour le Syndicat de contrôler la méthode mise en œuvre par le concessionnaire pour le calcul des provisions pour renouvellement.
- une sous-évaluation des provisions pour renouvellement.

Ces pratiques conduisent à une sous-évaluation des droits du concédant qui mène à un calcul théorique de l'indemnité de fin de contrat extrêmement favorable au concessionnaire (entre 8.4 et 51.3 millions d'euros selon la méthode utilisée par Enedis contre environ 200 millions d'euros en faveur du Syndicat selon le cabinet de contrôle Naldéo).

Contrôle de concession exercices 2018-2019

A la majorité (unanimité moins une voix), la commission a émis un avis favorable au refus des conclusions du CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activités de Concession) 2019 d'Enedis sur la partie patrimoniale par le Comité Syndical.

Il est donc proposé au Comité Syndical de refuser les conclusions du Compte Rendu Annuel d'Activités de Concession) 2019 d'Enedis sur la partie patrimoniale

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



SICAE Est :

Sur la base du contrôle de concession effectué par le cabinet NALDEO, il apparaît nécessaire :

- de produire un inventaire distinguant les biens propres des biens de reprise
- d'améliorer l'exhaustivité et la précision des immobilisations des biens de retour conformément à la législation et aux normes comptables en vigueur
- de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments remis par le SIED70 ;

Contrôle de concession exercices 2018-2019

La commission « concession » du 16 mars 2022 a émis, à l'unanimité, la proposition suivante :

Demander au concessionnaire de constituer les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir des éléments partagés avec le SIED70 ;

Cette motion est soumise à l'approbation du prochain Comité Syndical

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



Créations de poste

Au dernier recensement, 52 communes totalisant au minimum 3 000 points lumineux ont répondu favorablement à l'offre de maintenance en éclairage public proposée par le SIED 70.

Afin de répondre positivement à ces sollicitations et permettre une mise en place d'une prestation pour la fin du 3ème trimestre 2022, il est proposé de créer 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de répondre aux besoins exprimés.

Le Bureau Syndical du 12 janvier 2022 a émis un avis favorable à cette proposition

Créations de poste

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au 15 avril 2022,
- d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel avec un traitement indiciaire limité à l'indice maximum de la grille indiciaire de technicien principal de 1^{ère} classe avec le régime indemnitaire identique à celui d'un technicien territorial et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



Créations de poste

Le développement du Syndicat et la multiplication des prestations proposées induisent un accroissement des besoins tant quantitatifs que qualitatifs sur le plan financier et budgétaire (augmentation du nombre de budgets, accroissement du nombre de titres et de mandats, multiplicité et complexité des interventions financières (participation SEM, SAS, contrôle financier du concessionnaire, suivi de l'état de l'actif, ...)) ainsi qu'au niveau des ressources humaines

Créations de poste

Cette situation nécessite une montée en compétence du Syndicat dans ce domaine, au-delà des 2 agents de catégorie C actuellement affectés ces tâches. Il est ainsi proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux pour prendre en charge ce service (Finances, Ressources Humaines, Affaires générales).

Le Bureau Syndical du 12/01/22 et du 30/03/22 a émis un avis favorable à cette proposition

Créations de poste

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ou des attachés territoriaux au 15 avril 2022,
- d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel avec un traitement indiciaire limité à l'indice maximum de la grille indiciaire d'attaché principal avec le régime indemnitaire identique à celui d'un rédacteur et, de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



Revalorisation de rémunération de contractuel

Par délibération n°8 du 14 janvier 2019, le Bureau Syndical avait fixé à l'indice brut au plus égal à 765 le niveau de rémunération le niveau de rémunération pour un agent chargé de mission EnR (désormais responsable de service) occupant un poste d'ingénieur territorial dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminé (CDI).

Le deuxième alinéa de l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels indique que « la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ».

Revalorisation de rémunération de contractuel

Au vu de la manière de servir de l'agent, de ses évaluations individuelles et de ses résultats, il est proposé d'établir une nouvelle rémunération de cet agent par analogie au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, dans la limite de l'indice maximum de la grille indiciaire des ingénieurs principaux territoriaux avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et ses fonctions (IFSE, CIA,) à compter du 15 avril 2022.

Le Bureau Syndical du 30 mars 2022 a émis un avis favorable à cette proposition

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical

Régime indemnitaire : modification du RIFSEEP

Par délibération n° 8 du 24 octobre 2020, le Comité Syndical avait confirmé l'ensemble des délibérations précédentes relatives à la mise en place du RIFSEEP.

Les primes ainsi mises en place ont été alignées, pour leurs valeurs plafond, sur les montants mis en place dans la fonction publique d'Etat.

Ces montants relatifs aux cadres d'emploi des ingénieurs et des techniciens étaient établis à titre provisoire. Les montants définitifs ont été arrêtés le 5 novembre 2021.

Régime indemnitaire : modification du RIFSEEP

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels minima de l'IFSE	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021	arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	19 660 €	1 550 €	1 850 €
Groupe 2	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission	16 015 €	18 580 €	1 450 €	1 750 €
Groupe 3	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission débutant	14 650 €	17 500 €	1 350 €	1 650 €

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €	2 680 €
Groupe 2	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission	2 185 €	2 535 €
Groupe 3	Chargé de secteur, CEP, Chargé de mission débutant	1 995 €	2 385 €

Régime indemnitaire : modification du RIFSEEP

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels minima de l'IFSE	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021	arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
Groupe 1	Directeur général des services	36 210 €	46 920 €	2 900 €	3 500 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	32 130 €	40 290 e	2 500 €	3 200 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	25 500 €	36 000 €	1 750 €	2 600 €

GROUPES	FONCTIONS/ POSTES DANS LA COLLECTIVITE	Montants annuels maxima du CIA	
		arrêté du 26 décembre 2017	arrêté du 5 novembre 2021
Groupe 1	Directeur général des services	6 390 €	8 280 €
Groupe 2	Responsable de service avec encadrement	5 670 €	7 110 €
Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, chargé de mission	4 500 €	6 350 €

Régime indemnitaire : modification du RIFSEEP

Il est donc proposé au comité syndical de modifier les montants plafonds de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour les ingénieurs et techniciens pour les fixer aux montants plafonds établis par l'Etat.

Qui est contre ?

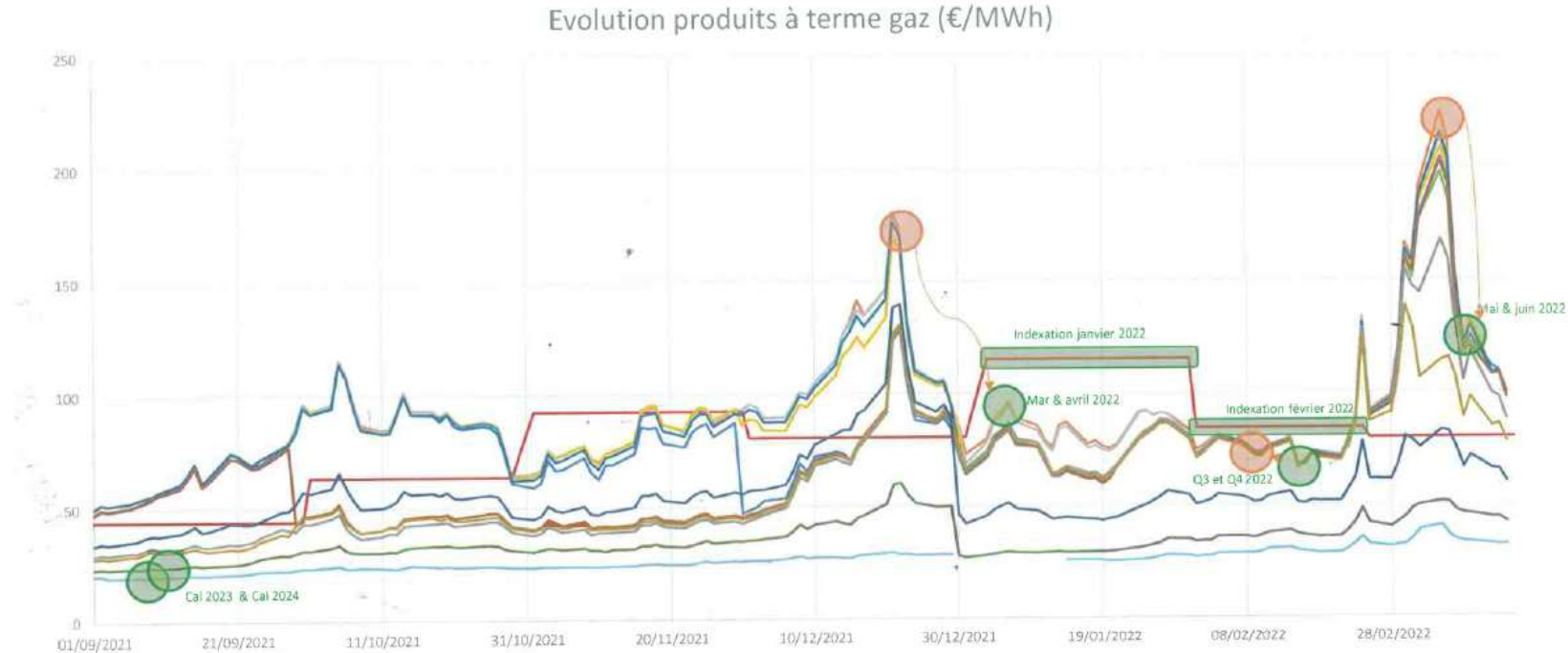
Qui s'abstient ?

Vote du Comité Syndical



Questions diverses : achat d'énergie

gaz :



Pour mémoire, les prix actuels sont sans commune mesure avec ceux pratiqués précédemment : Ils se situent légèrement au-dessus de 100€/MWh après avoir passé des pics atteignant 250 €/MWh alors qu'ils étaient autour de 20 €/MWh l'an dernier);

Questions diverses : achat d'énergie

gaz :

Après avoir subi les pics de ce début d'année, les prix (molécule) du groupement sont de :

66-67 €/MWh pour la fin de l'année 2022

24,85 €/MWh pour 2023

19,68 €/ MWh pour 2024

Ces prix restent inférieurs à ceux du tarif réglementé en vigueur

Les adhésions pour le groupement d'achat gaz pour la période 2025 à 2027 seront ouvertes à partir de l'automne 2023 jusqu'au 31/01/2024.

Questions diverses : achat d'énergie

Electricité :

Evolution produits à terme électricité (€/MWh)



On constate une évolution à la hausse dans des proportions au moins aussi importantes

Questions diverses : achat d'énergie

Electricité :

Si les prix proposés par le groupement étaient jusqu'ici inférieurs aux tarifs réglementés, les perspectives de prix pratiqués connues à ce jour laissent entrevoir de très fortes augmentations (200€/MWh envisagés début 2023).

Les adhésions pour le groupement d'achat d'énergie pour la période 2023-2025 sont terminées depuis mars 2022.

Questions diverses : achat d'énergie

- Afin de lutter face à la hausse des prix de l'énergie et de contribuer à la maîtrise de l'énergie, le SIED 70 propose un ensemble de dispositifs visant à aider les collectivités adhérentes à réduire leur facture énergétique :
- _ conseil en énergie (250€ pour 3 ans pour les communes <2000 hab)
 - _ audits énergétiques (offerts contre adhésion au CEP)
 - _ subventions à l'investissement (jusqu'à 80% sur dépense éligible)
 - dans les bâtiments (appel à projets MDE)
 - éclairage public (rénovation avec réduction de consommation)
 - _ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (offerte pour les appels à projets MDE, Eclairage Public, EnR)
 - _ subventions projets bois énergie, géothermie, solaire thermique
 - _ conseil en financement partagé (offert pour les communes <2000 hab)
 - _ groupement d'achat d'énergie

Questions diverses

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr

